

LES PRINCIPAUX CHIFFRES CLÉS DU C.G.O.S EN 2023



En 2023, le C.G.O.S a perçu **521 859 129 euros de contributions** de la part des établissements adhérents. **84 %** de ce montant a été redistribué en action sociale aux agents et retraités.

636 511 agents en activité ont bénéficié au moins une fois d'une action ou d'une prestation, ce qui représente un **taux d'impact de 63 %**.

Avec les retraités, ce sont plus de **713 000 personnes qui ont bénéficié du C.G.O.S en 2023***.

Les dépenses d'action sociale se répartissent en 6 grands thèmes

9,2 % RETRAITE

Départ à la retraite : 37 063 123 €
Prestation spécifique aux retraités : 3 063 975 €

23,2 % LOISIRS & VACANCES

Sports loisirs culture : 11 826 015 €
Billetterie, activités culturelles et loisirs : 14 962 093 €
Titres Culture : 10 478 735 €
Chèques-Vacances : 12 793 240 €
Prestations Vacances : 30 333 555 €
Séjours du Catalogue vacances : 21 397 103 €

0,1 % ACTIONS COLLECTIVES

Aides aux actions sociales collectives : 241 209 €

0,1 % AVANTAGES

Prestations : 378 055 €



31,1 % ENFANTS

Naissance et adoption : 4 843 827 €
Noël des enfants : 7 122 965 €
Centre de loisirs et accueil périscolaire : 10 594 293 €
Scolarité : 86 181 665 €
Cesu Garde d'enfants : 27 631 310 €

36,3 % PROTECTION

Aides exceptionnelles (difficultés) : 6 161 856 €
Congés de Présence Parentale et de Solidarité Familiale : 2 100 920 €
Enfant en situation de handicap : 8 252 988 €
Décès : 2 949 292 €
Aide sociale aux agents en situation de maladie : 139 072 847 €
Renseignements juridiques : 238 807 €

● De plus, 26,5 M€ d'aides remboursables ont été attribués aux agents, dont 15,5 M€ pour le logement (aides FSL).

* dont 723 agents ayant perçu seulement une aide remboursable du C.G.O.S.

31,1%

ENFANTS

Les prestations **Études-éducation-formation**, dont l'objet est de participer aux dépenses concernant la scolarité, la formation et les activités périscolaires des enfants, représentent un montant total versé de 86,2 M€.

Les autres prestations destinées aux enfants sont : **Cesu Garde d'enfants** (27,6 M€), **Centre de loisirs et accueil périscolaire** (10,6 M€), **Noël des enfants** (7,1 M€) et **Naissance-adoption** (4,8 M€).



23,2%

LOISIRS ET VACANCES

Le C.G.O.S a consacré plus de 64,5 M€ afin de favoriser le départ en vacances des agents et retraités : **séjours du catalogue vacances** (21,4 M€), **prestations Vacances** pour adultes & famille et enfants & adolescents (30,3 M€), **Chèques-Vacances** (12,8 M€).

D'autre part, la **Billetterie** et les **activités culturelles et de loisirs** ont représenté 15 M€ et les **Titres culture** 10,5 M€. La prestation **Sport loisirs culture** a représenté 11,8 M€.



36,3%

PROTECTION

La prestation Maladie, désormais nommée **Aide sociale aux agents en situation de maladie**, a progressé en 2023 pour atteindre un budget de 139,1 M€.

Les autres prestations consacrées à la protection des agents et retraités sont : **les aides exceptionnelles pour difficultés financières** (6,2 M€), les prestations **Congés de présence parentale et de solidarité familiale** (2,1 M€), **Enfant en situation de handicap** (8,3 M€), **Décès** (2,9 M€) et les **renseignements juridiques** (0,24 M€).



9,2%

RETRAITE

En 2023, le budget accordé à la prestation **Départ à la retraite** représente 37,1 M€.

Afin d'aider les retraités les plus modestes, 3,1 M€ leur ont été versés grâce à la **prestation régionale spécifique**.



0,1%

AVANTAGES

Deux régions ont proposé des nouvelles prestations : Achat de matériel informatique et Mobilité douce, pour un montant total de 378 055 €.



0,1%

ACTIONS COLLECTIVES

Afin d'accompagner les établissements dans leurs projets collectifs, 0,2 M€ d'aides aux actions sociales collectives ont été versés dans les régions proposant cette prestation.

